



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2024
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2024

11-14 juin 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Résumé

Le présent rapport décrit la façon dont l'UNICEF et ses partenaires ont œuvré afin de répondre aux besoins de plusieurs millions d'enfants et de familles confrontés aux conflits et à la violence, aux événements climatiques extrêmes, au déplacement, à la maladie et aux crises nutritionnelles, aux lacunes en matière de soins de santé et au dérèglement des systèmes éducatifs tout au long de l'année 2023.

Il met l'accent sur les efforts déployés pour surmonter les difficultés d'accès, mettre en œuvre des activités de plaidoyer efficaces à l'échelle mondiale et nationale, et gérer les risques inhérents à toute initiative visant à protéger la vie et les droits des enfants exposés à des situations d'urgence et à des environnements à haut risque.

Les éléments du projet de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section X.

* E/ICEF/2024/10

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



I. Vue d'ensemble

1. L'année 2023 a vu un nombre bien trop élevé d'enfants subir des crises humanitaires dans lesquelles leur droit à la survie, à la protection, aux soins de santé, à l'éducation et à une eau salubre n'était pas respecté, quand il n'était pas directement pris pour cible. Les catastrophes naturelles et les urgences climatiques se sont souvent ajoutées à une situation déjà difficile, et les enfants ont connu un monde de plus en plus hostile à leurs droits, en particulier ceux qui ont fui un conflit ou vivent encore en zone de conflit, soit un enfant sur cinq à l'échelle mondiale¹.

2. En décembre 2022, l'UNICEF a lancé un appel de fonds à hauteur de 10,26 milliards de dollars des États-Unis à des fins d'aide humanitaire aux enfants et aux familles. À la fin de l'année 2023, face à la multiplication et à l'intensification des conflits, au déclenchement de catastrophes soudaines et à d'autres types de crises, ces besoins avaient augmenté pour atteindre 11,10 milliards de dollars É.-U. Au 31 décembre 2023, l'UNICEF avait reçu 3,48 milliards de dollars É.-U. pour l'ensemble de son action humanitaire au titre de l'année 2023.

3. Guidés par le mandat de l'UNICEF et par les principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance caractéristiques de l'action humanitaire, l'organisation et ses milliers de partenaires – gouvernements, organisations non gouvernementales locales et internationales, organisations de la société civile, universités, entreprises et autres organismes des Nations Unies – ont surmonté les principaux obstacles à l'obtention des résultats humanitaires suivants :

- a) Accès de 42,4 millions de personnes à l'eau salubre et à l'assainissement ;
- b) Vaccination contre la rougeole de 32,4 millions d'enfants âgés de 6 mois à 15 ans ;
- c) Fourniture de services de détection précoce et de traitement de l'émaciation et d'autres formes de malnutrition à 118,6 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans ;
- d) Accès de 17,7 millions d'enfants à l'éducation ;
- e) Fourniture de services communautaires de santé mentale et de soutien psychosocial à 13,1 millions d'enfants et de familles, et de prévention de la violence liée au genre et d'accompagnement des survivants à 23,1 millions d'enfants et de femmes ;
- f) Accès de 70,3 millions d'enfants et d'adultes² à des dispositifs sûrs et accessibles de signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par le personnel chargé de l'action humanitaire, du développement, de la protection et/ou par d'autres professionnels venant en aide aux populations ;
- g) Octroi d'une aide humanitaire en espèces à 2,9 millions de ménages ;
- h) Fourniture de matériel pour la préparation ou la réponse aux situations d'urgence à hauteur de 893,1 millions de dollars É.-U.

4. En outre, l'UNICEF a assuré le leadership ou le co-leadership des groupes sectoriels (clusters) humanitaires sur la nutrition, l'éducation et l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), et du domaine de responsabilité de la protection de l'enfance.

¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*. OCHA, 1^{er} décembre 2023, p. 5.

² Ce chiffre couvre à la fois les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.

5. Pour obtenir de tels résultats, 5,5 milliards de dollars É.-U. ont été consacrés à l'action humanitaire, soit 64 % des dépenses totales de l'UNICEF³.

II. Introduction

6. Le présent rapport offre un aperçu de la situation humanitaire et des interventions de l'UNICEF dans le monde en 2023. Il s'agit d'un compte rendu non exhaustif des actions menées et des résultats obtenus, fourni à titre indicatif.

III. La situation humanitaire en 2023

7. En 2023, on estime à 364,6 millions le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire à travers le monde, contre 324 millions en 2022⁴. Au début de l'année 2023, l'UNICEF a estimé que plus de 200 millions d'enfants nécessitaient une aide humanitaire dans l'ensemble des pays concernés par les appels en faveur de l'action humanitaire pour les enfants. La majorité des besoins humanitaires constatés, tout au long de l'année, chez les enfants et leurs familles étaient dus à un conflit, aux changements climatiques ou à des difficultés économiques⁵.

Une violence sans frontières

8. En 2023, des situations d'extrême urgence ont mis en péril l'enfance et la vie des enfants partout dans le monde. Parmi ces crises complexes et ces urgences négligées, on peut notamment citer : la guerre qui prend en étau les enfants de l'État de Palestine et le spectre de la violence qui plane sur Israël ; la mainmise des gangs sur les rues d'Haïti ; la situation dans les villes et les zones rurales du Soudan ; le contexte dans de nombreuses provinces de la République démocratique du Congo ; la guerre en Ukraine. Les crises ont également touché les enfants en déplacement dans la région du Darién, à la frontière entre le Panama et la Colombie ; les enfants des collines et des vallées du Malawi, balayés par les cyclones ; les enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays en raison du conflit qui a éclaté au Myanmar ; ou encore les enfants du nord du Mali, qui vivent dans des conditions de siège.

9. Les violations graves des droits de l'enfant n'ont été que trop nombreuses. En 2022, dernière année pour laquelle nous disposons de données complètes, les Nations Unies ont vérifié 27 180 violations graves des droits de l'enfant, pour 18 890 enfants touchés (13 469 garçons, 4 638 filles et 783 enfants dont le genre n'est pas connu⁶). Le nombre total de violations graves vérifiées en 2022 était en hausse de 13 % par rapport à 2021.

10. En 2023, toutes les formes de violation grave ont été recensées dans l'État de Palestine et en Israël, où la vie des enfants a fait l'objet du mépris le plus total. Au

³ Les contributions reçues dans le cadre des appels en faveur de l'action humanitaire pour les enfants lancés en 2023 correspondent aux fonds d'urgence et aux fonds de développement alloués à des situations d'urgence au titre de l'exercice financier de 2023. Les dépenses humanitaires sont financées grâce à ces fonds et aux ressources mobilisées au titre des années précédentes, en particulier les engagements pluriannuels. Elles comprennent également les ressources ordinaires et les autres ressources affectées aux « activités humanitaires ».

⁴ OCHA, *Global Humanitarian Overview 2023: October update – snapshot as of 31 October 2023* (Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2023 : Mise à jour d'octobre – Aperçu de la situation au 31 octobre 2023). 9 novembre 2023, p. 2. OCHA, *Global Humanitarian Overview 2022: October update – snapshot as of 31 October 2022* (Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2022 : Mise à jour d'octobre – Aperçu de la situation au 31 octobre 2022). 7 novembre 2022, p. 2.

⁵ OCHA, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*, p. 4.

⁶ Nations Unies, *Les enfants et les conflits armés : Rapport du Secrétaire général, A/77/895-S/2023/363*, Nations Unies, New York, 5 juin 2023.

début du mois d'octobre, ces derniers ont été tués ou pris en otage sans aucune distinction d'âge et les représailles qui ont suivi ont entraîné une escalade des hostilités qui a contraint au déplacement la quasi-totalité des 2,2 millions d'habitants de la bande de Gaza. Selon le Ministère de la santé de l'État de Palestine, plus de 9 000 enfants auraient été tués dans la bande de Gaza entre le 7 octobre 2023 et le 4 janvier 2024⁷. La violence a réduit à néant le foyer et la sécurité des enfants, ainsi que leur accès aux soins de santé et à l'éducation. Plusieurs centaines de milliers d'enfants palestiniens ont connu une situation proche de la famine⁸. D'autres crises ont également mis en péril l'enfance et la vie des enfants dans différentes régions du monde. Au Soudan, où un conflit a éclaté en avril 2023, 3,5 millions d'enfants ont été contraints de fuir leur foyer. Plusieurs millions d'enfants ont également été contraints au déplacement en République démocratique du Congo, où le nombre de violations graves à l'endroit des enfants a connu une hausse de 41 % au premier semestre 2023⁹. En Haïti, 3 millions d'enfants ont eu besoin d'une aide humanitaire, parmi lesquels des enfants particulièrement vulnérables aux violences les plus extrêmes, notamment aux meurtres, aux enlèvements et aux agressions sexuelles perpétrés par des groupes armés.

11. Les besoins humanitaires liés aux changements climatiques n'ont pas manqué en 2023, avec des tempêtes (cyclone tropical Freddy en Afrique australe, tempête Daniel en Libye, cyclone Mocha au Myanmar), des incendies en Europe, des sécheresses (à Madagascar et en Somalie, par exemple, des millions de personnes souffrent encore d'importantes pénuries d'eau) et des inondations (au Cameroun, au Niger et au Nigéria, notamment). Entre 2021 et 2022, les déplacements internes liés aux changements climatiques ont connu une hausse de 45 %¹⁰. Avec la multiplication et l'intensification des phénomènes météorologiques, ainsi que l'augmentation des températures à l'échelle mondiale, les conditions de vie des enfants confrontés à des conflits complexes se sont détériorées¹¹.

12. Au début du mois de février 2023, des tremblements de terre de grande ampleur ont frappé la Türkiye (15,6 millions de personnes touchées, dont 1,8 million de réfugiés et plus de 5 millions d'enfants) et la République arabe syrienne (8,8 millions de personnes touchées, dont 3,3 millions d'enfants). Des séismes dévastateurs se sont également produits au Maroc au mois de septembre et en Afghanistan au mois d'octobre.

13. À la fin de l'année 2023, le nombre de cas de choléra recensés était plus élevé qu'en 2022, avec 766 300 cas et plus de 5 400 décès répartis dans 31 pays. La propagation du choléra a été favorisée par les situations d'urgence humanitaire en cours, par les changements climatiques et par les lacunes en matière d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En Europe et en Asie centrale, le

⁷ État de Palestine, Ministère de la santé, bureau de la ministre, bilan quotidien, 4 janvier 2024. Sauf mention contraire, les données relatives à la situation nationale et les résultats et objectifs de l'UNICEF au niveau des pays sont issus des rapports de situation publiés en fin d'exercice, qui rendent compte des résultats obtenus au regard des appels en faveur de l'action humanitaire pour les enfants, et peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.unicef.org/appeals.

⁸ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), *Gaza Strip: IPC Acute Food Insecurity – November 2023-February 2024* (Bande de Gaza : L'IPC signale une situation d'insécurité alimentaire aiguë – novembre 2023-février 2024). Rome, 21 décembre 2023.

⁹ Mécanisme de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies en République démocratique du Congo, 2023, et Nations Unies, *Les enfants et les conflits armés : Rapport du Secrétaire général*. A/77/895-S/2023/363.

¹⁰ OCHA, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*.

¹¹ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, *Climate Insecurity Impacts on Children and Armed Conflict* (Les conséquences de l'insécurité climatique sur les enfants et les conflits armés). Document de travail, novembre 2023, p. 7.

nombre de cas de rougeole est monté en flèche, avec une augmentation de 3 000 % entre décembre 2022 et décembre 2023.

14. La hausse du prix des denrées alimentaires liée à la guerre en Ukraine et l'instabilité politique et économique observée à l'échelle mondiale ont contribué à entamer la capacité des familles les plus vulnérables à se procurer des produits de première nécessité. Ces difficultés d'ordre économique se sont ajoutées aux conflits, aux maladies infectieuses et autres catastrophes en cours.

IV. Les interventions humanitaires de l'UNICEF en 2023

15. En 2023, l'UNICEF a pris appui sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire pour intervenir dans 107 pays de programme et faire face à 412 situations de crise humanitaire nouvelles ou en cours.

16. En 2023, dix crises ont fait l'objet d'une intervention d'urgence de niveau 3 – le plus haut niveau d'intervention humanitaire de l'UNICEF, déclenché en fonction de la portée, de la complexité et de l'urgence des besoins –, contre six en 2022. Il s'agissait notamment des opérations menées dans l'État de Palestine (y compris les opérations transfrontalières connexes), en Haïti, en République démocratique du Congo et au Soudan, et des interventions menées suite aux séismes qui ont frappé le nord-ouest de la République arabe syrienne et la Türkiye. L'opération menée dans la Corne de l'Afrique pour faire face à la sécheresse était une intervention d'urgence de niveau 3 jusqu'au 5 septembre 2023, date après laquelle l'Éthiopie (crise dans le nord du pays) est passée au niveau 2. Les interventions d'urgence menées en Afghanistan et en Ukraine sont passées du niveau 3 au niveau 2 au cours de l'année. Entre le 26 mars et le 26 septembre, l'intervention mise en œuvre dans 30 pays pour faire face au choléra et à la poliomyélite a appliqué une version adaptée des procédures de niveau 3. D'autres crises de niveau 2 sont survenues au Malawi, au Mali, au Mozambique, en Ouganda, au Pakistan, dans la région du Sahel, dans l'est du Tchad et au Yémen.

17. En 2023, les structures de renfort internes et externes ont donné lieu à 568 déploiements de personnel. Les mécanismes de renfort internes ont permis de soutenir 34 pays : 65 déploiements ont été pris en charge par 21 membres des équipes d'intervention d'urgence, qui y ont consacré 86 % de leur temps de travail, et 366 autres par 323 membres du personnel. Les mécanismes de renfort externes ont permis de fournir une expertise à 40 bureaux de pays, bureaux régionaux et bureaux du siège à travers 137 déploiements assurés par le mécanisme des partenaires d'appoint, 36 déploiements assurés par l'équipe d'intervention rapide et 17 déploiements assurés par d'autres mécanismes externes. Pour chaque intervention de niveau 2 ou 3, l'UNICEF a déployé des capacités spécifiquement dédiées aux questions de genre.

18. D'importants progrès ont été réalisés s'agissant de l'application des recommandations formulées dans la deuxième évaluation du rôle de l'UNICEF en tant que chef de file ou co-chef de file de cluster. De nouvelles lignes directrices ont été mises au point afin d'aider les clusters et les équipes de pays de l'UNICEF à assurer la transition et la désactivation des clusters, et à comprendre comment les clusters nationaux peuvent contribuer au respect des engagements politiques en matière de violence liée au genre, de prise en compte des particularités locales et d'inclusion. Plusieurs nouveaux outils (l'un destiné aux équipes de coordination des clusters et un autre aux organisations locales de femmes) ont permis de rendre la coordination de l'action humanitaire plus accessible et mieux adaptée aux besoins des organisations locales de femmes. Au cours de l'année, l'UNICEF s'est efforcé d'honorer ses engagements en se montrant à la hauteur de son rôle de chef de file de

cluster. À cette fin, l'organisation a alloué 7,5 millions de dollars É.-U. de fonds thématiques pour l'action humanitaire mondiale à des pays de niveau 2 ou 3 qui pâtissaient d'un manque de personnel important dans les domaines de la coordination et de la gestion de l'information.

19. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les gouvernements et d'autres partenaires, l'UNICEF a proposé son soutien et divers services aux enfants et aux familles touchés par des urgences de santé publique, notamment dans les situations de crise humanitaire. Dans 98 pays, l'UNICEF est intervenu pour faire face à des épidémies (notamment de maladie à virus Marburg, de diphtérie, de dengue et de choléra) ou à d'autres urgences de santé publique. Face à la recrudescence et à la persistance des cas de choléra, l'UNICEF a créé une Cellule d'urgence mondiale sur le choléra à des fins de coordination des interventions. Aux côtés de ses partenaires, l'organisation a également fourni un appui technique aux pays concernés sous la forme de déploiements et de formations multisectorielles. La riposte de l'UNICEF à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et aux autres urgences de santé publique a conduit à l'élaboration d'un cadre opérationnel d'intervention spécifiquement dédié aux urgences de santé publique, dont la rédaction a été finalisée début 2024.

20. La collaboration avec l'OMS ne se limite pas à la lutte contre les épidémies et présente de nombreux autres avantages, en particulier dans les pays où la combinaison des domaines d'expertise respectifs des deux organisations revêt une importance vitale pour les enfants et les familles. Par exemple, l'UNICEF a apporté un soutien technique et financier à l'élaboration des lignes directrices de l'OMS pour la prévention et le traitement de l'émaciation chez les nourrissons et les jeunes enfants, publiées en novembre 2023. Pour la première fois, la stimulation des enfants et le bien-être des personnes qui s'en occupent, pierres angulaires du développement de la petite enfance, font partie des volets non négociables des lignes directrices et du protocole de traitement. Ces nouvelles lignes directrices ont également favorisé l'évolution des politiques et des programmes relatifs à la prise en charge des enfants atteints d'émaciation dans les contextes marqués par l'insécurité alimentaire. Par exemple, l'UNICEF veille désormais à ce que les enfants atteints d'émaciation grave ou modérée et exposés à un risque de mortalité plus élevé aient accès à un traitement et à un accompagnement alimentaire. L'adoption progressive de cette approche a débuté fin 2023, en collaboration avec le Programme alimentaire mondiale (PAM), et Haïti, le Kenya, Madagascar, le Nigéria et le Soudan du Sud ont été choisis pour la mise en œuvre de projets pilotes et/ou de programmes.

21. En février 2023, l'UNICEF a signé un cadre de collaboration stratégique avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui a ensuite été appliqué au Bélarus, au Pakistan, en République centrafricaine, en République-Unie de Tanzanie et en Tunisie.

A. Réunir toutes les conditions pour un renforcement des interventions à venir

22. L'UNICEF a poursuivi son travail de fond pour créer des conditions favorables aux interventions humanitaires qui seront mises en œuvre en 2024 et au-delà. L'organisation a notamment accéléré le renforcement des capacités de son personnel humanitaire : 100 hauts responsables ont été formés dans le cadre de l'Atelier sur le leadership humanitaire et une formation en 30 modules à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence a fait l'objet d'une révision en vue d'un déploiement dans l'ensemble des sept régions de l'UNICEF, ce qui permettra d'adopter une approche plus cohérente et plus ciblée en matière d'apprentissage relatif aux situations d'urgence. L'UNICEF a mis en place un canal d'apprentissage spécifiquement dédié

à l'action humanitaire, qui donne accès à plus de 200 formations certifiées ayant trait à ce type d'intervention. De plus, 70 bureaux de pays ont bénéficié d'une formation de leur personnel aux procédures d'urgence pour les situations de crise de niveau 1, 2 et 3.

23. Le siège a apporté son soutien à 44 pays dans le domaine de l'analyse des risques et de la préparation, notamment en mettant en œuvre des simulations dans dix d'entre eux. En août 2023, l'UNICEF a finalisé la rédaction de son cadre d'anticipation. L'organisation mène désormais des activités d'anticipation dans 13 pays (notamment en République démocratique du Congo, où elle a mis en œuvre la toute première initiative d'anticipation dédiée au choléra) et élabore des projets dans sept autres pays. L'UNICEF a créé l'indice des risques climatiques pour les enfants, un modèle fondé sur l'analyse des risques de catastrophe qui favorise l'instauration d'un processus de cartographie des risques réunissant les gouvernements et les bureaux de pays de l'UNICEF, tenant compte à la fois de l'exposition aux aléas et de la vulnérabilité des enfants, et permettant aux bureaux de pays de mieux exploiter les données géospatiales à des fins d'analyse des risques et de préparation. Les programmes First Action Initiative et Co-Funding Initiative ont permis de soutenir 41 bureaux de pays en finançant leurs activités de préparation à hauteur de 9,9 millions de dollars É.-U., plus du double de la somme allouée en 2022 (4,26 millions de dollars É.-U.).

24. L'UNICEF a mis en œuvre son approche complète en matière d'adaptation aux particularités locales en appliquant ses divers volets à l'Afghanistan, au Burkina Faso, au Cameroun, à l'Éthiopie, au Nigéria, au Soudan, à l'Ukraine et au Yémen. Les clusters ont finalisé et diffusé une boîte à outils consacrée à l'adaptation aux particularités locales, et plusieurs offres de formation à l'action humanitaire ont été élargies aux partenaires locaux (notamment avec l'extension des projets « Passeport pour l'apprentissage » et « Ne laisser aucune langue de côté », la finalisation de dix modules d'apprentissage en face à face spécifiquement conçus pour les partenaires locaux, ou encore le lancement d'un projet pilote de formation à destination du personnel des organisations partenaires travaillant aux côtés du bureau extérieur de l'UNICEF à Goma, en République démocratique du Congo). L'UNICEF a endossé le rôle de chef de file mondial pour la promotion de l'adaptation aux particularités locales et pour l'intégration des enjeux correspondants dans les documents d'orientation et les processus d'examen ayant trait à la coordination des clusters et à l'examen des plans d'intervention humanitaire. En 2023, l'UNICEF a transféré 2,9 milliards de dollars É.-U. à ses partenaires, dont 1,07 milliard de dollars É.-U. destinés aux programmes humanitaires. Sur cette somme, 43 % des fonds (458 millions de dollars É.-U.) ont été transférés à des acteurs locaux et à des organisations nationales de la société civile, soit davantage que l'objectif de 25 % fixé par le Grand Bargain. Les organisations locales de la société civile dirigées par des femmes ont reçu 8 % de la somme totale, soit 82,5 millions de dollars É.-U. Le renforcement de son partenariat avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a permis à l'UNICEF de mieux adapter ses interventions aux particularités locales et a profité aux sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du Honduras, d'Indonésie, du Népal, du Nigéria et du Tadjikistan, ainsi qu'aux membres du personnel de l'UNICEF en poste dans ces pays.

25. Le siège et six bureaux régionaux de l'UNICEF ont bénéficié d'une expertise spécifiquement dédiée à la responsabilité envers les populations touchées, ce qui a permis de fournir un appui technique à 47 pays et de les aider à mettre au point une stratégie en la matière. L'UNICEF s'efforce actuellement de mieux intégrer les axes de travail relatifs à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, souvent perçus comme isolés du reste de son action, à ses diverses initiatives en matière de responsabilité envers les populations touchées. Par ailleurs, l'UNICEF

continue d'assurer, aux côtés de l'OMS et de la FICR, la codirection du service collectif. Ce dernier fournit un appui en matière de coordination, de recherche et d'analyse en sciences sociales, et de gestion de l'information, et met à disposition des gouvernements et des autres partenaires un service d'assistance visant à favoriser la participation communautaire dans le cadre des urgences de santé publique et autres situations de crise.

26. L'UNICEF a mis au point une stratégie de participation numérique destinée à favoriser la responsabilité envers les populations touchées, qui sera déployée en 2024. Des initiatives innovantes de participation numérique à des fins de retour d'informations ont été observées en Türkiye, où les produits et les kits de dignité fournis après le séisme étaient accompagnés de prospectus contenant un code QR, grâce auquel les bénéficiaires pouvaient remplir un questionnaire de satisfaction en ligne de manière anonyme. Au mois de février 2024, 659 questionnaires avaient déjà été remplis. En s'inspirant des réponses reçues, l'UNICEF a abandonné le kit EAH générique qu'il avait distribué jusque-là au profit de quatre kits distincts : pour la famille ; pour la mère et le nourrisson ; pour le nourrisson ; pour les personnes présentant des besoins particuliers. L'UNICEF a également personnalisé le contenu des kits en modifiant son offre de produits adaptés aux différents genres, tels que les sous-vêtements, les produits d'hygiène menstruelle et les couches pour adultes. Ces nouveaux kits personnalisés ont été distribués à plus de 907 000 personnes.

B. Des interventions humanitaires inclusives

27. L'UNICEF a fait de l'accès en toute sécurité des enfants handicapés aux programmes et aux services humanitaires l'une de ses priorités, au même titre que la prise en compte du handicap par l'ensemble des secteurs et la mise en place d'un soutien ciblé (par exemple, sous la forme de technologies d'assistance). En 2023, l'amélioration des orientations techniques et opérationnelles fournies aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays a permis à 75 % des bureaux de pays ayant lancé un appel en faveur de l'action humanitaire pour les enfants de procéder à l'intégration systématique des enfants handicapés dans leurs interventions ; ce pourcentage était de 65 % en 2022. En 2023, l'UNICEF a élargi le programme intégré de protection sociale des enfants handicapés à 24 pays, contre 17 en 2022. Dans le cadre de sa démarche globale d'adaptation aux particularités locales, l'UNICEF a également renforcé ses partenariats avec les organisations locales et nationales de personnes handicapées. L'organisation se concentre sur l'inclusion des personnes handicapées et l'intégration de ces enjeux aux processus existants de planification des activités de préparation. Dans les régions Asie de l'Est et Pacifique et Afrique de l'Est et australe, par exemple, les fonds reçus dans le cadre du programme Co-Funding Initiative ont été utilisés pour mettre à l'essai des approches favorables à la prise en compte des enjeux relatifs à l'inclusion des personnes handicapées dans le processus de planification des activités de préparation, notamment en mettant l'accent sur la collaboration avec les organisations de personnes handicapées pendant les phases de planification et d'intervention.

28. L'UNICEF a mobilisé plus de 21,9 millions de jeunes (dont 52 % de filles) dans 92 pays ; 1 million d'entre eux ont participé à des interventions humanitaires, contre 340 000 en 2022. Cette hausse significative est en partie liée à la participation de 495 000 jeunes à l'intervention menée en République arabe syrienne pour faire face aux conséquences du tremblement de terre. L'UNICEF a fourni des services essentiels, notamment dans le domaine de l'apprentissage, du renforcement des compétences, de la santé mentale et du soutien psychosocial aux adolescents et aux jeunes d'Afghanistan, de l'État de Palestine, du Soudan et de Türkiye, entre autres pays. L'UNICEF a participé au partenariat PROSPECTS, aux côtés du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, de la Société financière internationale, de

l'Organisation internationale du travail, du HCR, de la Banque mondiale et d'autres parties prenantes. L'UNICEF a établi des partenariats innovants tels que le Réseau mondial des jeunes réfugiés, une organisation dirigée par de jeunes réfugiés. Cette initiative a permis de renforcer le poids des jeunes dans l'action humanitaire, en particulier dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés qui s'est tenu en 2023 et a donné lieu à la rédaction d'un Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire, signé par les États Membres, le Pacte interorganisations pour la jeunesse et les organisations dirigées par des jeunes.

29. À travers le renforcement de ses systèmes de protection des populations contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'UNICEF a permis aux enfants et à leurs communautés de bénéficier d'un environnement plus protecteur. Sur l'ensemble des bureaux de pays participant à des interventions humanitaires, 91 % avaient mis en place des mécanismes de signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles à tous les niveaux du bureau et fournissaient à leurs partenaires un appui au renforcement des capacités dans ce domaine. Sur l'ensemble des bureaux de pays, 72 % avaient mis en place un système global permettant de tenir compte de ces enjeux à travers un plan d'action, un mécanisme de signalement, un dispositif de vérification de la qualité de l'aide apportée et de l'orientation des victimes, et une formation des partenaires. D'après les estimations, sur 78 pays participant à des interventions humanitaires, 36 millions d'enfants et d'adultes avaient accès à des canaux de signalement en 2023, contre 31,7 millions en 2022. Le nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalés par l'intermédiaire de ces canaux a augmenté de 53 %. L'exposé annuel sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles fournit plus de précisions concernant l'action de l'UNICEF dans ce domaine. L'UNICEF a financé ou contribué à financer la création de postes de coordinateurs interorganisations de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans cinq pays considérés comme prioritaires par le Comité permanent interorganisations.

30. L'UNICEF a distribué 893,1 millions de dollars É.-U. de fournitures à 81 pays et territoires à des fins de préparation aux situations d'urgence ou d'intervention d'urgence, et 85 % de cette somme ont été alloués à des urgences de niveau 2 ou 3. Les deux catégories de produits d'urgence les plus importantes étaient les vaccins et les produits biologiques pour un montant total de 246,2 millions de dollars É.-U., et les produits nutritionnels à hauteur de 181,8 millions de dollars É.-U. La Division de l'approvisionnement a fourni un soutien direct qui a donné lieu à 58 déploiements d'urgence répartis entre 17 zones en situation d'urgence.

31. Au total, 5,5 milliards de dollars É.-U., soit 64 % des dépenses totales de l'UNICEF, ont été consacrés à l'action humanitaire. Les bureaux de pays ayant enregistré les dépenses humanitaires totales les plus importantes sont, par ordre décroissant, l'Afghanistan, l'Ukraine, le Yémen, l'Éthiopie et le Liban. En Ukraine et en République bolivarienne du Venezuela, plus de 95 % des dépenses relevaient de l'action humanitaire.

32. Parmi les principaux obstacles aux interventions de l'UNICEF, on peut notamment citer l'apparition, la persistance ou l'amplification des difficultés d'accès (pour en savoir plus, voir la section VI), ainsi qu'un contexte toujours aussi défavorable en matière de financement, qui a limité la capacité des intervenants à atteindre l'ensemble des enfants nécessitant une aide.

V. Gros plan sur une intervention spécifique

33. Dans l'État de Palestine, les enfants et leurs familles, pris au piège dans la bande de Gaza, vivent et meurent sous d'incessants bombardements, victimes d'attaques qui

ciblent les foyers, les écoles, les hôpitaux, les systèmes d'approvisionnement en eau, les abris et même les chaînes d'approvisionnement alimentaires. L'UNICEF et ses partenaires ont travaillé sans relâche pour leur apporter un soutien susceptible de sauver des vies, tout en se heurtant à des obstacles presque insurmontables : une insécurité extrême, des contraintes logistiques considérables et l'embargo prononcé sur certains produits essentiels, tels que les piquets de tente, interdits dans la bande de Gaza. La situation des enfants et ces entraves à l'accès constituent un manquement absolu au droit international humanitaire. Avec le soutien de l'UNICEF, certains besoins ont pu être satisfaits, notamment grâce à l'approvisionnement en eau potable, qui permet chaque semaine à 1,3 million de personnes de survivre, sur les 2,1 millions d'habitants de la bande de Gaza ciblés. En novembre 2023, l'UNICEF a également contribué à l'évacuation en toute sécurité de 31 nourrissons depuis l'hôpital Al-Shifa, dans le nord de Gaza, aux côtés de l'OMS et d'autres parties prenantes. Toutefois, faute d'un cessez-le-feu durable, de canaux offrant aux populations un accès stable à l'aide humanitaire et d'une reprise des activités commerciales quotidiennes – et ce malgré les activités de plaidoyer que l'UNICEF a mises en œuvre par tous les moyens et à tous les niveaux possibles –, les interventions humanitaires menées par l'organisation sont demeurées très insuffisantes en 2023. Début 2024, dans un contexte de famine imminente, chaque enfant de moins de cinq ans vivant dans la bande de Gaza – soit 335 000 enfants d'après les estimations – était exposé à un risque de malnutrition aiguë et de décès évitable. L'insécurité généralisée a compromis la fourniture de services de santé et la distribution de produits sanitaires et nutritionnels susceptibles de sauver des vies. En 2023, seuls 4 % des 311 000 enfants âgés de 6 à 59 mois nécessitant l'administration de compléments nutritionnels (suppléments préventifs à base de lipides, supplémentation en micronutriments, biscuits à haute teneur en énergie) en ont effectivement bénéficié et seuls 2 % des 6 813 enfants de moins de cinq ans souffrant d'émaciation sévère ont reçu un traitement. L'UNICEF a réussi à acheminer certains produits sanitaires essentiels vers la bande de Gaza afin de soutenir 15 établissements de santé. Peu après le 7 octobre 2023, 74 354 ménages ont bénéficié d'une aide humanitaire en espèces dans la bande de Gaza. Ce chiffre, plus de deux fois supérieur à l'objectif initial, s'explique par un changement de stratégie consistant à effectuer un seul cycle de transferts de fonds avec un plus grand nombre de ménages couverts. Des vêtements d'hiver et des couvertures ont également été fournis à 95 000 enfants vivant dans des abris et des camps, sur un objectif initial de 275 000 enfants.

34. Au Soudan, l'UNICEF s'est rapidement attaqué aux difficultés d'accès (conflit, insécurité, pillages, absence de téléphone et de connexion au réseau, barrières administratives) afin de répondre aux besoins des enfants et des familles éprouvés par une funeste combinaison de violence, de déplacement, de malnutrition et de maladie. Dans les zones de conflit les plus tendues, l'UNICEF a distribué des fournitures et proposé des services susceptibles de sauver des vies ; dans les États qui accueillent le plus grand nombre de personnes déplacées, l'organisation est venue en aide à ces dernières et à leurs communautés d'accueil. Dans tout le pays, l'UNICEF a contribué à la préservation des systèmes permettant d'assurer la prestation des services de base. Grâce au soutien de l'UNICEF, 5,4 millions d'enfants ont fait l'objet d'un dépistage de la malnutrition (92 % de l'objectif initial) et 313 400 enfants ont entamé un traitement contre l'émaciation sévère (50 % de l'objectif initial). Les activités de santé mentale et de soutien psychosocial ont permis d'aider 639 000 enfants, adolescents et personnes s'occupant d'enfants, soit 183 % de l'objectif initial. L'UNICEF et ses partenaires ont facilité l'accès de 186 743 filles, garçons et femmes (pour un objectif initial de 20 956 personnes) à des services de prévention de la violence liée au genre et d'accompagnement. Enfin, 5,9 millions de personnes (pour un objectif initial de 4 millions de personnes) ont bénéficié d'un accès à l'eau potable, y compris dans les zones touchées par le conflit. Néanmoins, plusieurs millions de

personnes n'ont pas pu bénéficier de ces différentes interventions. Fin 2023, les fonds reçus ne couvraient que 18 % du montant total de l'appel. Les équipes humanitaires ont rencontré de nombreuses difficultés d'accès et la mise en œuvre des programmes a connu des dérèglements. On peut notamment citer l'exemple de Khartoum, où les combats ont contraint le Ministère de la santé à déplacer les stocks de vaccins vers l'État d'Al-Jazirah, avant que cette région ne soit à son tour gagnée par les violences, obligeant les équipes nationales de vaccination à se déplacer à nouveau, retardant les achats de matériel de vaccination et entraînant le report des envois de vaccins par avion charter. Le Ministère de la santé ayant été contraint d'évacuer l'État d'Al-Jazirah, l'UNICEF a contribué au transfert des vaccins vers d'autres installations de stockage réfrigérées situées dans les États de Kassala et d'Al Qadarif, ainsi qu'à la préparation d'une campagne de vaccination contre la rougeole et la rubéole organisée dans des zones plus sûres. Avec le soutien de l'UNICEF, près d'un million d'enfants ont finalement été vaccinés contre la rougeole au cours de l'année, pour un objectif initial de 1,7 million d'enfants.

35. En République démocratique du Congo, où une intervention humanitaire significative était déjà en cours, l'UNICEF a intensifié son action afin de répondre à l'augmentation des besoins de la population dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Grâce à une forte présence sur le terrain, notamment par l'intermédiaire de ses nombreux bureaux extérieurs, l'UNICEF a pu aider les enfants et les familles qui en avaient besoin. Environ 300 000 enfants, adolescents et personnes s'occupant d'enfants ont bénéficié de services de proximité en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, soit un tiers de l'objectif initial, fixé à 978 000 bénéficiaires¹². En matière de violence liée au genre, les interventions et les activités d'atténuation des risques mises en œuvre ont pris diverses formes, notamment : un soutien global visant à accompagner 2 800 filles, 1 681 femmes et 196 garçons survivants, soit 4 650 personnes au total (près du tiers de l'objectif initial) ; des transferts en espèces à des fins humanitaires sous la forme de transferts d'argent mobile au profit de 8 044 ménages de Minova, au Sud-Kivu, visant à atténuer les risques auxquels sont exposées les femmes et les filles lorsqu'elles souhaitent répondre à leurs besoins vitaux de base. Entre juin et décembre 2023, l'UNICEF a assuré la protection et soutenu la réinsertion de 2 250 enfants ayant collaboré avec des groupes armés. Diverses interventions menées dans des domaines tels que les soins de santé, la lutte contre le choléra ou encore le traitement de l'émaciation sévère ont permis d'aider plusieurs millions d'enfants et de familles. Toutefois, face aux difficultés d'accès considérables et au manque de financements particulièrement important auxquels le pays est confronté (les fonds reçus n'ont permis de couvrir que 14 % du montant total de l'appel), 1,65 million de personnes n'ont pas été en mesure d'accéder à une eau de boisson et domestique salubre, et ont continué à vivre dans l'insalubrité ; 674 100 enfants n'ont pas pu bénéficier d'un soutien en matière de santé mentale et 711 000 enfants ont été privés de toute forme d'éducation et d'apprentissage précoce.

36. L'UNICEF a joué un rôle déterminant dans le déploiement d'une aide systémique au profit des personnes concernées par la détérioration rapide des conditions de sécurité en Haïti. Activement engagé dans un effort d'intervention et de coordination avec le gouvernement et les partenaires d'exécution dans l'ensemble des domaines programmatiques, l'UNICEF a choisi une approche adaptée au contexte local pour aider les populations vivant dans des zones contrôlées par les bandes, en collaboration avec le PAM. Plus de 406 000 enfants ont fait l'objet d'un dépistage de la malnutrition (68 % de l'objectif initial) et 41 738 enfants ont entamé un traitement contre l'émaciation sévère (36 % de l'objectif initial). Plus de 393 000 femmes et

¹² Les résultats indiqués ici concernent uniquement le déploiement d'interventions d'urgence de niveau 3 dans les trois provinces mentionnées, entre juin et décembre 2023.

enfants ont bénéficié de soins de santé essentiels administrés dans des établissements soutenus par l'UNICEF (60 % de l'objectif initial) ; 1,1 million de personnes ont eu accès à l'eau potable grâce à l'aide apportée par l'UNICEF (74 % de l'objectif initial) ; et 55 881 enfants ont bénéficié d'un accompagnement psychologique (27 % de l'objectif initial). En raison de difficultés d'accès liées à la détérioration des conditions de sécurité et d'un manque de financements (les fonds reçus en 2023 ne couvraient que 20 % de l'appel), il n'a pas été possible d'aider toutes les personnes qui en avaient besoin. L'UNICEF est bien placé pour contribuer à prévenir et lutter contre les violations graves commises à l'égard des enfants haïtiens. Toutefois, en raison d'un déficit de financement important dans le domaine de la protection de l'enfance (seuls 10 % des besoins sont financés), 150 000 enfants et personnes s'occupant d'enfants ont été privés de l'aide dont ils avaient besoin en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, et 5 000 autres enfants non accompagnés ou séparés de leur famille n'ont pas pu être pris en charge ni retrouver leur famille.

37. Au Myanmar, près de 6 millions d'enfants nécessitaient une aide humanitaire pour faire face aux conséquences du conflit prolongé : risques accrus en matière de protection, effondrement économique généralisé, déplacements internes et détérioration des services sociaux. En mai 2023, le cyclone Mocha a causé des dégâts considérables dans l'État de Rakhine et en octobre 2023, l'escalade du conflit a contraint au déplacement 600 000 personnes supplémentaires. La satisfaction des besoins de la population s'est heurtée à d'importants obstacles (opérations militaires, hostilités en cours et barrières administratives) ainsi qu'à la politisation de l'aide humanitaire. L'appel de l'UNICEF n'a été financé qu'à hauteur de 15 %, entravant l'aide apportée par l'organisation et empêchant près de 220 000 enfants d'accéder à une éducation formelle ou informelle, alors même que le pays traverse une grave crise de l'éducation, avec plus de 4,5 millions d'enfants non scolarisés. Le manque criant de financements a également entraîné l'arrêt d'interventions nutritionnelles vitales, au détriment de milliers d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation. Seuls 5 244 enfants ont pu bénéficier d'un traitement contre l'émaciation sévère, soit 50 % de l'objectif initial. De même, faute de financements suffisants, seuls 16 % des 850 000 enfants concernés ont bénéficié d'interventions de prévention contre les armes explosives et d'aide aux survivants. Néanmoins, à travers sa collaboration avec les organisations locales et les autres organismes des Nations Unies, et grâce à ses sept bureaux extérieurs sur place, l'UNICEF a été en mesure d'apporter son soutien à des services de santé susceptibles de sauver des vies dans de nombreuses régions du pays. En étroite collaboration avec l'OMS, l'UNICEF a contribué à l'organisation d'une campagne de rattrapage vaccinal à destination des enfants qui n'avaient pas pu recevoir leurs vaccins de routine. D'après les estimations, 700 000 enfants ont ainsi pu être vaccinés contre la rougeole (soit 93 % de l'objectif initial). Sur un objectif initial de 134 900, 88 587 personnes s'occupant d'enfant ont reçu des conseils en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Près de 450 000 personnes ont bénéficié d'un accès à l'eau potable, soit 76 % de la population ciblée.

38. En Ukraine, l'UNICEF a fourni une aide humanitaire à 8,76 millions de personnes, dont 2,96 millions d'enfants. Le soutien apporté aux enfants et aux familles situés en première ligne a donné lieu à un effort de relèvement et de reconstruction, ainsi qu'à des engagements politiques (notamment dans le cadre du programme Better Care contre le placement systématique des enfants en institution). Sur 2,6 millions d'enfants, d'adolescents et de personnes s'occupant d'enfants qui nécessitaient un soutien en matière de santé mentale, 99 % ont bénéficié des services adéquats. Au cours de l'année, le recours massif à des équipes mobiles a progressivement laissé place à des services de santé mentale mieux structurés et plus durables, mettant l'accent sur le renforcement des capacités du personnel et sur l'assurance qualité des programmes. D'autres interventions ont permis de soutenir les

soins de santé primaire, l'approvisionnement en eau potable, l'éducation et les transferts en espèces. En juin 2023, la destruction du barrage de Kakhovka a compromis l'accès durable d'un million de personnes à une eau potable. Face à cette situation, l'UNICEF a apporté son soutien à environ un million de personnes dans des domaines vitaux tels que l'approvisionnement en eau potable, les produits d'hygiène, les consultations de santé, le soutien psychosocial et l'aide en espèces. Les mesures de planification d'urgence et de préparation aux situations d'urgence, telles que le repositionnement des stocks de fournitures, ont permis d'intervenir rapidement.

39. En Afghanistan, les programmes humanitaires de l'UNICEF ont permis d'aider plusieurs millions d'enfants et de familles durablement affectés par une crise de la protection et par une crise de l'approvisionnement en eau qui n'a épargné personne dans le pays. Les femmes et les filles ont été exclues de la plupart des domaines du quotidien, tels que l'éducation et le travail, ce qui a considérablement renforcé leurs besoins en matière de protection. Grâce à l'adoption d'une stratégie consistant à soutenir les systèmes au niveau infranational, les programmes de l'UNICEF ont pu atteindre leurs objectifs (ou s'en approcher) dans de nombreux domaines. On peut notamment citer les résultats suivants : pour un objectif initial de 19 millions, 20,3 millions de personnes ont eu accès à des soins de santé dans des établissements soutenus par l'UNICEF ; 715 480 enfants âgés de 6 à 59 mois et souffrant d'émaciation sévère ont entamé un traitement, sur un objectif initial de 875 000 ; pour 600 000 enfants visés, 686 000 (dont 60 % de filles) ont bénéficié de services communautaires en matière d'éducation. Toutefois, l'UNICEF n'a pas atteint tous ses objectifs. Sur 6,2 millions de personnes visées, par exemple, seules 2,1 millions ont eu accès à l'eau potable grâce au soutien de l'UNICEF, ce qui s'explique en partie par des retards dans l'approbation des protocoles d'accord par le gouvernement, mais aussi par d'importantes lacunes dans le financement des activités EAH. En Afghanistan, l'appel de l'UNICEF a été financé à 63 % et les programmes relatifs à la santé et à l'éducation ont été entièrement financés.

40. L'UNICEF a proposé une réponse globale aux nombreux tremblements de terre qui ont notamment frappé l'Afghanistan, la Türkiye et la République arabe syrienne. Ses partenaires ont ainsi permis à des millions d'enfants et de familles de bénéficier d'articles essentiels, d'opérations de chirurgie susceptibles de sauver des vies, d'une prise en charge des traumatismes, de kits d'hygiène, de vaccins, d'un accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, et à une éducation formelle ou non formelle. En Türkiye, près de 1,6 million d'enfants et de personnes s'occupant d'enfants ont bénéficié d'un accompagnement en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, soit davantage que l'objectif initial d'un million de personnes (ce qui s'explique par le fait que les familles, exposées à des événements particulièrement traumatiques, se sont senties menacées et que les personnes s'occupant d'enfants ont ainsi été plus nombreuses à recevoir du soutien). En République arabe syrienne, près de 286 000 enfants et adultes (pour un objectif initial de 335 000) ont bénéficié d'un tel accompagnement.

VI. Renforcement des performances de l'organisation

A. Accès humanitaire

41. Les entraves à l'accès et l'interdiction faite aux organisations humanitaires d'accéder aux populations nécessitant une aide constituent une violation des principes humanitaires et du droit international humanitaire. Les conséquences sont loin d'être anodines : les enfants qui souffrent d'émaciation sévère sont privés des soins médicaux ou du traitement dont ils ont besoin ; ceux qui nécessitent une protection

n'en bénéficient pas ; ceux qui ont besoin d'une eau salubre pour boire ou prévenir des maladies telles que le choléra n'y ont pas accès.

42. Entre juin et novembre 2023, les habitants de 41 pays touchés par une situation de crise ont été confrontés à des difficultés d'accès importantes, voire extrêmes¹³. Fin 2023, les difficultés d'accès les plus aiguës concernaient le Burkina Faso, l'État de Palestine, l'Éthiopie, le Myanmar, le Soudan et l'Ukraine.

43. Toutefois, l'UNICEF a poursuivi ses efforts pour obtenir et préserver l'accès aux enfants dans le besoin. Les bureaux de pays qui bénéficient d'un appui spécifique du siège de l'UNICEF pour résoudre les difficultés d'accès se situent dans les pays suivants : Afghanistan, Burkina Faso, Colombie/Venezuela (République bolivarienne du), Équateur, État de Palestine, Éthiopie, Haïti, Liban, Mali, Myanmar, Mozambique, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Yémen. Haïti, l'Équateur, l'Éthiopie et le Yémen ont bénéficié d'un soutien à court terme en matière d'accès et des membres des équipes d'intervention d'urgence ont été déployés au nord-ouest de la Syrie, au Soudan et au Myanmar.

44. Parmi les principales interventions menées en matière d'accès, on peut notamment citer les activités de plaidoyer mises en œuvre pour faciliter l'accès aux enfants de la bande de Gaza, en partenariat avec d'autres organisations, et celles visant à obtenir l'ouverture du poste-frontière de Rafah en octobre 2023. En Haïti, l'UNICEF a servi de fer de lance aux initiatives interorganisations menées dans les zones clés de la capitale Port-au-Prince, et a joué un rôle déterminant dans la négociation avec les acteurs armés non étatiques sur les questions d'accès. Au mois d'octobre 2023, ces initiatives ont permis de sauver plusieurs dizaines d'enfants pris entre deux feux. Ces bons résultats en matière d'accès sont le fruit : d'une volonté consciente de mettre l'accent sur le renforcement des compétences et des mentalités des collègues de l'UNICEF dans ce domaine ; des efforts de coordination interorganisations déployés pour résoudre ce type de difficulté ; d'activités de plaidoyer public et privé ; de négociations humanitaires ; d'un soutien accru aux bureaux de pays.

45. Des initiatives sont en cours en vue de renforcer les compétences et les connaissances du personnel en matière de gestion des difficultés d'accès. La négociation de l'accès humanitaire fait partie des enjeux abordés dans le cadre de l'Atelier sur le leadership humanitaire destiné aux hauts responsables. En novembre 2023, en collaboration avec le service de coordination entre le civil et le militaire du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF a mis à l'essai deux formations consacrées à la coordination civilo-militaire et destinées au personnel des Nations Unies. L'UNICEF continue également de proposer des séances de formation spécifiquement conçues pour le personnel de première ligne, notamment le personnel de sécurité et les intervenants d'urgence, au sujet des escortes armées, des sanctions, du respect des principes de l'action humanitaire et de la gestion des barrières administratives. En 2024, l'UNICEF doit organiser son atelier biennal destiné aux représentants de pays et consacré à la mise en œuvre d'interventions dans des environnements complexes et à haut risque, ainsi que le premier atelier mondial d'apprentissage par les pairs à l'intention du personnel de l'organisation spécialisé dans les questions d'accès.

46. À l'échelle mondiale, on estime qu'environ 175 millions de personnes vivent sous le joug de groupes armés¹⁴. En 2023, l'UNICEF a lancé une analyse de référence

¹³ ACAPS, « Humanitarian access: A snapshot of the most challenging contexts » (Accès à l'aide humanitaire : Un aperçu des contextes les plus difficiles). Décembre 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.acaps.org/en/thematics/all-topics/humanitarian-access (page consultée le 14 mars 2024).

¹⁴ OCHA, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024*, p. 7.

portant sur les contacts humanitaires de l'organisation avec les acteurs armés non étatiques au niveau national. Cette analyse vise à identifier les bonnes pratiques et les modalités de soutien aux bureaux de pays et aux bureaux extérieurs, tout en conservant une approche fondée sur la prise en compte des risques. Les résultats de cette étude et d'un travail de recherche consacré à la gestion des dilemmes humanitaires sur le terrain seront communiqués aux professionnels et aux partenaires courant 2024.

B. Plaidoyer humanitaire

47. L'UNICEF a renforcé et accéléré ses activités de plaidoyer grâce aux progrès accomplis vers la réalisation des recommandations de l'Examen de l'action humanitaire, notamment : un renforcement des capacités de plaidoyer au niveau du siège et de certains bureaux régionaux ; un recours croissant à des stratégies de plaidoyer communes à toute l'organisation pour un certain nombre de situations d'urgence particulièrement importantes ; une amélioration des méthodes de travail au sein des différentes équipes à des fins de cohérence et de coordination des activités de plaidoyer.

48. Le plaidoyer joue un rôle central dans : la mise en œuvre de l'aide humanitaire ; l'obtention d'un accès ; la promotion des normes et des règles juridiques internationales ; la promotion de la responsabilité des personnes violant les droits de l'enfant ; la sensibilisation aux droits et au point de vue des femmes et des enfants, et leur promotion en tant que partie intégrante de l'action humanitaire.

49. L'UNICEF a continué à investir dans le renforcement des compétences et des connaissances de son personnel en matière de plaidoyer humanitaire. Certains modules de formation spécifiques ayant trait aux activités stratégiques de plaidoyer humanitaire, notamment dans les environnements complexes et à haut risque, ont été intégrés dans l'Atelier sur le leadership humanitaire. Les équipes de l'UNICEF ont conçu et organisé une formation consacrée au plaidoyer humanitaire modulable à l'intention des collègues présents sur le terrain. Ces derniers avaient la possibilité de personnaliser le contenu de leur formation, du cours introductif d'une heure sur le plaidoyer humanitaire à l'atelier complet en trois jours sur les stratégies et le renforcement des capacités en matière de plaidoyer. Les différentes versions de ce module de formation ont été mises en œuvre en 2022 et 2023 dans de nombreux contextes régionaux et multipays, ainsi qu'en Haïti.

50. Les activités de plaidoyer humanitaire de l'UNICEF sont désormais mieux ciblées et mieux coordonnées à tous les niveaux de l'organisation. L'UNICEF est resté le principal porte-parole des enfants à l'échelle mondiale et s'est fortement mobilisé pour la réalisation des objectifs ayant trait aux enfants touchés par un conflit armé. Cette mobilisation s'est notamment manifestée à l'occasion de la Conférence d'Oslo sur la protection des enfants dans les conflits armés organisée en 2023, avec la participation à haut niveau de l'UNICEF et le renforcement des engagements nationaux et internationaux pris par les États Membres en faveur de la protection des enfants dans les conflits. L'UNICEF a également œuvré en faveur de la protection des civils et sur d'autres questions ayant trait aux enfants. L'organisation a pesé sur la rédaction de quatre résolutions du Conseil de sécurité et déclarations de son Président, et de trois résolutions de l'Assemblée générale, une influence qui s'est notamment traduite par l'importance accrue donnée à la protection de l'enfance dans les renouvellements de mandat des opérations de maintien de la paix. La Directrice générale de l'UNICEF s'est exprimée devant le Conseil de sécurité à six reprises dans

le cadre de réunions d'information¹⁵ et a participé à une réunion de haut niveau consacrée à la détérioration de la situation au Yémen.

51. Compte tenu du rôle de la Directrice générale de l'UNICEF en tant que Défenseure principale d'Haïti pour le Comité permanent interorganisations (CPI), l'UNICEF a pris la tête des initiatives de plaidoyer humanitaire mises en œuvre dans le pays au nom de la communauté internationale. À ce titre, l'organisation a conçu et mis en œuvre un plan conjoint de plaidoyer, ainsi qu'une stratégie de plaidoyer propre à l'UNICEF. L'un des principaux objectifs consistait à mettre en lumière le sort des enfants, une ambition qui s'est réalisée grâce à l'attention accrue des médias et des réseaux sociaux, au renforcement de la participation à certaines missions clés à New York, et aux visites des directrices générales de l'UNICEF et du PAM en Haïti au mois de juin 2023. La Directrice générale de l'UNICEF a également informé le Conseil de sécurité de la situation en Haïti en octobre et a organisé des réunions bilatérales avec les différents États Membres.

52. Face à l'escalade du conflit en Israël et dans l'État de Palestine, l'UNICEF a adopté une stratégie intégrée en matière de plaidoyer public et privé, et n'a cessé d'appeler à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et durable ; à un accès humanitaire sûr et non restreint ; à la libération immédiate, inconditionnelle et en toute sécurité de tous les enfants pris en otage ; à l'arrêt des graves violations commises à l'endroit des enfants ; au respect et à la protection des infrastructures civiles ; à l'accès en toute sécurité aux services de santé essentiels ; à l'évacuation des enfants blessés et malades. L'UNICEF a désigné Gaza comme l'endroit le plus dangereux au monde pour un enfant. L'UNICEF a informé le Conseil de sécurité de la situation et a organisé des réunions bilatérales de haut niveau à des fins de plaidoyer à ce sujet et au sujet d'autres crises, notamment en Haïti et au Soudan. Le 15 novembre 2023, le Conseil de sécurité a adopté une résolution comportant 14 références aux enfants. Toutefois, bien que l'UNICEF soit parvenu, dans un premier temps, à attirer l'attention sur la situation des enfants au Soudan, cette attention a fini par s'estomper et, début 2024, l'organisation a décidé d'intensifier ses activités de plaidoyer.

C. L'atténuation des risques associés à l'action humanitaire

53. Dans les environnements exposés à des risques extrêmes – que ce soit en raison d'un conflit, de violences civiles, de barrières administratives, d'un contexte politique spécifique ou d'autres facteurs –, des millions d'enfants ont besoin d'aide et l'UNICEF fait souvent office de dernier recours, lorsque tous les autres acteurs ont été contraints de partir. Pour répondre aux besoins des enfants et honorer son mandat, l'organisation est amenée à intervenir dans des contextes extrêmement volatiles.

54. Comme indiqué dans les procédures d'urgence de l'UNICEF, la menace la plus importante qui pèse sur les opérations humanitaires de l'UNICEF est l'inaction, lorsque celle-ci se traduit par le fait d'échouer ou de tarder à sauver des vies, à soulager les souffrances, à préserver la dignité humaine et à protéger les droits des enfants et des familles touchés par une situation de crise humanitaire.

55. Pour atténuer les risques associés à l'inaction, l'UNICEF s'inscrit dans une approche « sans regret » : l'organisation privilégie systématiquement le déploiement de nouvelles capacités et la mobilisation de ressources supplémentaires au profit de ses interventions, même si cela s'avère inutile après coup. En d'autres termes, les avantages associés à la préservation de la vie des enfants et à la protection de leurs

¹⁵ Deux de ces réunions d'information ont pris la forme de débats thématiques sur la question des enfants dans les conflits armés et de la protection de l'approvisionnement en eau en cas d'attaque ; deux autres étaient consacrées à la situation humanitaire en Israël et dans l'État de Palestine ; les deux dernières étaient dédiées à Haïti et à l'Afghanistan.

droits l'emportent toujours sur la possibilité que les événements ne se déroulent pas comme prévu. Cette approche « sans regret » s'appuie également sur un cadre de gestion des risques intégré aux différentes orientations communiquées au personnel sur le terrain.

56. Les systèmes de l'UNICEF sont conçus pour atténuer les différents risques, notamment opérationnels, inhérents aux interventions humanitaires mises en œuvre dans des environnements complexes et à haut risque. Sous la direction du responsable du contrôle des risques au sein du Bureau de la Directrice générale, l'UNICEF poursuit ses efforts en vue de renforcer l'architecture globale de son système de gestion des risques. En février 2024, lors de sa première session ordinaire, le Conseil d'administration a été informé des dernières évolutions dans l'élaboration d'un système global de gestion du risque institutionnel. Il examinera le nouveau cadre de gestion du risque institutionnel de l'UNICEF à l'occasion de sa session annuelle de juin 2024.

57. Deux ans après le déploiement des procédures d'urgence et des lignes directrices correspondantes, l'aversion au risque continue de limiter la prise de décisions et la mise en œuvre des programmes, compromettant ainsi la bonne application de la politique de l'UNICEF. Aucune réorientation stratégique ne suffira à régler ce problème, qui nécessite une évolution des mentalités, tant au niveau individuel qu'institutionnel. Afin de mieux comprendre les solutions à mettre en œuvre pour surmonter cet obstacle, l'UNICEF prépare actuellement des lignes directrices qui permettront de renforcer l'application de l'approche « sans regret » à l'échelle nationale à travers une meilleure gestion des différents risques programmatiques et la résolution des difficultés qui empêchent de sauver des vies d'enfants.

58. La bonne application de l'approche « sans regret » nécessite également la mise en place de mécanismes de responsabilité dédiés au partage des risques entre les différents bureaux de l'UNICEF, avec les partenaires d'exécution et avec les partenaires de financement. Chaque partenaire se concentre sur la gestion des risques qui lui sont propres. Toutefois, il arrive que les partenaires de financement imposent des conditions pour le versement des fonds, ce qui leur permet de mieux gérer leurs propres risques, mais peut également aboutir à un transfert de ces risques vers l'UNICEF. La majorité des fonds alloués à l'action humanitaire de l'UNICEF sont soumis à des conditions d'octroi. Or ces conditions peuvent avoir un impact négatif sur les enfants dès lors qu'elles empêchent de manière abusive l'allocation des ressources à la mise en œuvre d'un programme spécifique, qu'elles se montrent exagérément rigides ou qu'elles menacent la neutralité, l'impartialité ou la crédibilité de l'UNICEF.

59. L'organisation compte sur ses partenaires, y compris ses partenaires financiers et les membres du Conseil d'administration, pour prendre leur part des risques associés au mandat de l'UNICEF, qui consiste à être présent partout où les enfants rencontrent le plus de difficultés. Pour instaurer le climat de confiance dont les responsables des bureaux de pays et autres membres du personnel présents sur le terrain ont besoin pour appliquer, le cas échéant, l'approche « sans regret », il peut être utile de parvenir à une entente commune entre les principales parties prenantes de l'action humanitaire de l'UNICEF au sujet de l'acceptabilité et du partage des risques dans les environnements complexes et à haut risque.

VII. Mobilisation des ressources

60. L'appel en faveur de l'action humanitaire pour les enfants lancé en 2023 avait pour objectif de récolter 10,26 milliards de dollars É.-U. afin d'aider 110,3 millions d'enfants dans le besoin au sein de 155 pays et territoires. À la fin de l'année 2023,

les besoins humanitaires avaient augmenté pour atteindre 11,10 milliards de dollars É.-U. Cette augmentation de 0,84 milliard de dollars É.-U. est principalement liée : à l'escalade des conflits prolongés et à l'émergence de nouveaux conflits ; aux situations d'urgence d'origine climatique (inondations, sécheresses, cyclones, etc.) ; aux catastrophes naturelles ; aux difficultés économiques des pays confrontés à des situations d'urgence.

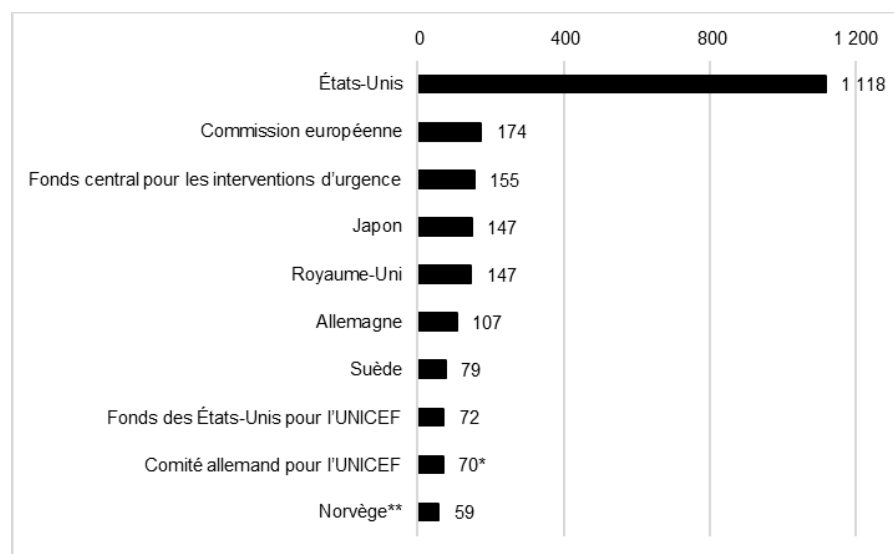
61. Au 31 décembre 2023, l'UNICEF avait reçu 3,48 milliards de dollars É.-U. de financements humanitaires¹⁶ dans le cadre de l'appel 2023, soit 31 % de la somme requise. Au cours de l'année, les besoins humanitaires et la demande de ressources ont dépassé le soutien financier fourni par les donateurs.

62. Avec 2,99 milliards de dollars É.-U., soit 86 % du montant total des contributions reçues par l'UNICEF en 2023, le secteur public est resté la principale source de financement de l'organisation. En 2023, le secteur privé a contribué à hauteur de 491,3 millions de dollars É.-U., soit seulement 45 % de la somme qu'il avait versée en 2022 (année au cours de laquelle les contributions du secteur privé ont été particulièrement élevées en raison de la guerre en Ukraine).

Figure I

Dix principaux partenaires en matière de financement d'urgence, 2023

(en millions de dollars É.-U.)



*Sur ce montant, 1,4 million de dollars É.-U. ont été versés dans le cadre de l'initiative Aujourd'hui et demain.

**En 2023, dans le cadre de sa contribution globale au financement de l'action humanitaire de l'UNICEF, la Norvège a ouvert un nouveau guichet spécifiquement dédié aux situations d'urgence insuffisamment financées.

¹⁶ Le financement humanitaire comprend d'autres ressources, notamment les financements d'urgence, ainsi que 513,8 millions de dollars É.-U. d'autres ressources affectées aux opérations ordinaires et versées par les partenaires du secteur public afin de soutenir les interventions humanitaires de l'UNICEF. L'UNICEF a mis en place l'initiative Aujourd'hui et demain, première solution de financement axée sur les enfants à prendre en compte les risques liés aux changements climatiques, en particulier les conséquences des cyclones, dans huit pays à risque : le Bangladesh, les Comores, Fidji, Haïti, Madagascar, le Mozambique, les Îles Salomon et le Vanuatu. Au mois de décembre 2023, un an après le lancement du projet pilote, l'UNICEF avait récolté plus de 100 millions de dollars É.-U. de fonds pour la couverture des risques de cyclone et 3,98 millions de dollars É.-U. de prestations d'assurance au profit des interventions d'urgence liées aux cyclones tropicaux au Bangladesh, aux Fidji, dans les Îles Salomon, à Madagascar, au Mozambique, et au Vanuatu.

63. Sur le montant total des financements humanitaires reçus en 2023, 50 % étaient affectés aux interventions menées pour faire face à sept situations de crise (qui représentaient elles-mêmes environ 50 % des besoins de financement) : en Afghanistan, en Éthiopie, en République arabe syrienne, au Soudan, dans le cadre de la crise des réfugiés syriens, des tremblements de terre en Türkiye et des interventions menées en Ukraine et en faveur des réfugiés ukrainiens.

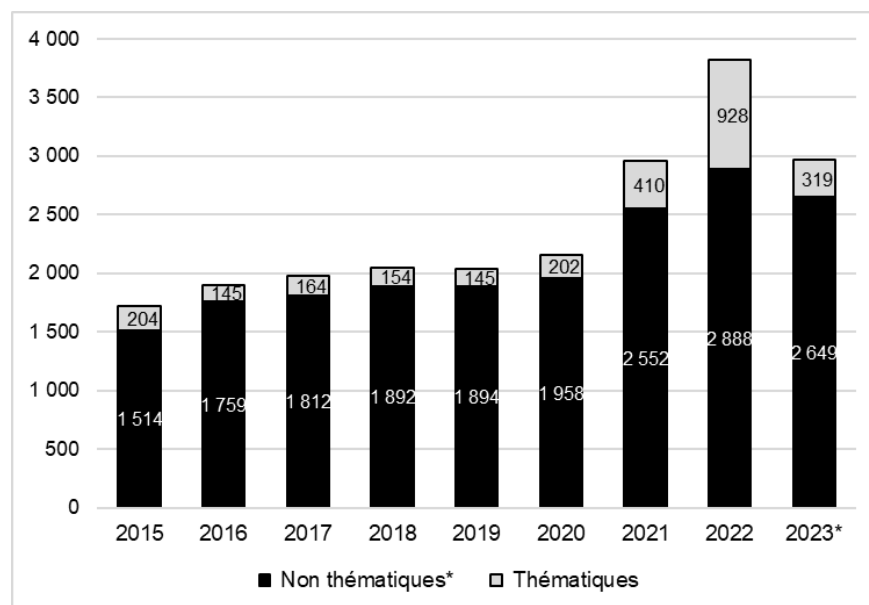
64. En tant que signataire du Grand Bargain, l'UNICEF a poursuivi, tout au long de l'année 2023, ses activités de plaidoyer en faveur d'un financement de qualité au profit de l'action humanitaire, en mettant l'accent sur la nécessité de mettre à disposition de l'organisation des fonds pluriannuels, flexibles et non préaffectés. Dans l'idéal, ce type de financement devrait constituer la norme plutôt que l'exception. En effet, la flexibilité des fonds permet de sauver des vies en renforçant l'équité des interventions humanitaires au profit des enfants, ainsi que leur efficacité, leur rapidité et leur souplesse.

65. En 2023, les contributions thématiques humanitaires flexibles (à l'échelle nationale, régionale et mondiale) ont atteint 319,3 millions de dollars É.-U.¹⁷. Les fonds thématiques humanitaires versés par les partenaires du secteur public ont augmenté de 15 % par rapport à 2022, pour atteindre un montant total de 87,8 millions de dollars É.-U. Les contributions thématiques du secteur privé se sont élevées à 231,6 millions de dollars É.-U. Sur 319,3 millions de dollars É.-U. reçus, 178,8 millions de dollars É.-U. (soit 56 % de la somme totale) étaient affectés à cinq situations de crise : l'État de Palestine, le Pakistan, la République arabe syrienne, la Türkiye et l'Ukraine et les interventions menées en faveur des réfugiés ukrainiens.

Figure II

Évolution des financements d'urgence thématiques* et non thématiques, 2015-2023

(en millions de dollars É.-U.)



* Les données de la ligne « Thématiques » correspondent aux fonds attribués en faveur de l'action humanitaire aux niveaux mondial, régional et national.

¹⁷ En 2022, les contributions thématiques flexibles avaient atteint 928 millions de dollars É.-U., dont 77 % étaient affectés au financement des appels relatifs à la guerre en Ukraine et à l'afflux de réfugiés, et au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT).

66. Les fonds thématiques pour l'action humanitaire mondiale constituent la contribution thématique à des fins humanitaires la plus flexible. Ce type de financement favorise l'équité des interventions humanitaires en permettant à l'UNICEF d'allouer les fonds en fonction des besoins. En 2023, l'UNICEF a reçu 96,7 millions de dollars É.-U. de fonds thématiques pour l'action humanitaire mondiale, dont 62,8 millions de dollars É.-U. issus des partenaires du secteur public et 33,9 millions de dollars É.-U. issus du secteur privé. Une hausse notable des contributions thématiques humanitaires mondiales issues des partenaires du secteur public a pu être observée.

Tableau

Dix principaux partenaires financiers en matière de fonds thématiques pour l'action humanitaire mondiale, 2023

(en millions de dollars É.-U.)

<i>Partenaire financier</i>	<i>Montant</i>
Allemagne	32
Pays-Bas	18,6
Fonds collectés par les bureaux de pays de l'UNICEF auprès du secteur privé	11,9
Suède	11,1
Comité britannique pour l'UNICEF	9
Comité néerlandais pour l'UNICEF	3,6
Fonds des États-Unis pour l'UNICEF	3,3
Comité allemand pour l'UNICEF	1,3
Comité de Hong Kong pour l'UNICEF	1,2
Comité suédois pour l'UNICEF	1,2

67. En 2023, l'UNICEF a reçu 698,8 millions de dollars É.-U. de financements pluriannuels. Les partenaires du secteur public ont contribué aux financements pluriannuels à hauteur de 390,3 millions de dollars É.-U., un montant en nette hausse (50 %) par rapport à 2022 et proche des niveaux observés avant la pandémie de COVID-19, qui permet de garantir la prévisibilité des financements au service des enfants.

68. En 2023, le Fonds central pour les interventions d'urgence a contribué à 39 situations d'urgence en versant à l'UNICEF un montant total de 153,01 millions de dollars É.-U., ce qui fait de l'organisation le deuxième bénéficiaire principal du Fonds. À elles trois, les interventions d'urgence menées en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et au Soudan ont mobilisé 27 % de cette somme, contre 30 % pour les situations d'urgence liées aux changements climatiques.

69. En 2023, les appels en faveur de l'action humanitaire pour les enfants ont permis à l'UNICEF de récolter 425,7 millions de dollars É.-U. auprès des institutions financières internationales, contre 222,4 millions de dollars É.-U. en 2022. Sur cette somme, 11,6 millions de dollars É.-U. correspondaient à des financements d'urgence, dont 1,6 million de dollars É.-U. de financements pluriannuels. La Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale jouent un rôle de plus en plus important dans le soutien aux services essentiels de

santé, de nutrition, d'EAH et d'éducation dans les situations d'urgence en Afghanistan, au Bangladesh, en Haïti, au Tchad et dans d'autres pays.

70. En 2023, les programmes humanitaires ont bénéficié de 289,6 millions de dollars É.-U. de ressources ordinaires, le type de financement le plus flexible. Les ressources ordinaires contribuent notamment aux interventions humanitaires par l'intermédiaire du Fonds de programmation pour les secours d'urgence de l'UNICEF, qui permet d'accélérer l'acheminement des fonds vers les pays touchés dans les 48 heures suivant la survenue d'une crise. En 2023, ce fonds a permis à l'UNICEF d'octroyer 87,9 millions de dollars É.-U. d'aide à 29 pays, soit une hausse de 22 % par rapport à 2022.

VIII. Priorités stratégiques

71. Face à l'érosion de la confiance dans l'action humanitaire et à ses effets néfastes sur l'aide fournie aux enfants et sur la survie de ces derniers dans les environnements complexes partout à travers le monde, l'UNICEF continuera à accompagner et à intensifier la transformation du système humanitaire afin de mieux prendre en compte les particularités locales et de regagner la confiance des populations. À cette fin, il convient notamment d'investir dans l'économie locale des zones où l'UNICEF mène ses interventions humanitaires. L'UNICEF s'est engagé à soutenir la production locale de matériel et de produits médicaux, et à distribuer davantage de fournitures au niveau local.

72. La triple crise planétaire des changements climatiques, de la pollution environnementale et de la perte de biodiversité est une crise des droits de l'enfant. Le Plan d'action de l'UNICEF pour la durabilité et la lutte contre les changements climatiques pour la période 2023-2030 décrit les stratégies, les opérations et les partenariats qui permettront d'aider les communautés à : fournir aux enfants des services résilients et à faibles émissions de carbone ; donner aux jeunes les outils nécessaires pour devenir les chefs de file de la protection de la planète ; accélérer la mise en œuvre d'une transition juste vers une nature positive et vers un monde neutre en carbone. Pour les enfants vivant dans des situations d'urgence humanitaire, il est essentiel que cette approche et ces objectifs bénéficient d'un soutien suffisant.

73. L'UNICEF investira dans la réduction des risques de catastrophe et dans le renforcement de la résilience des communautés, des institutions et des systèmes qui entourent les enfants et leur apportent du soutien. Le déploiement d'efforts supplémentaires en matière d'anticipation et de planification des activités de préparation contribuera à renforcer la capacité des pays à se préparer aux catastrophes et à en atténuer les conséquences les plus graves. L'UNICEF continuera à consolider les programmes fondés sur le lien entre action humanitaire, développement et paix, et à soutenir les activités de renforcement de la résilience.

74. L'Examen de l'action humanitaire a formulé plusieurs recommandations visant à mieux adapter les interventions humanitaires de l'UNICEF aux objectifs visés. En 2024, l'UNICEF procède à un examen à mi-parcours de l'Examen de l'action humanitaire qui coïncide avec l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 et permettra d'éclairer ce processus. De nombreuses recommandations de l'Examen de l'action humanitaire portaient sur le renforcement des ressources humaines dans le cadre des interventions humanitaires. Dans cette perspective, l'UNICEF continuera à se concentrer sur le renforcement des compétences et des capacités de leadership nécessaires à la réalisation de son mandat.

75. L'UNICEF continuera à plaider pour un financement complet et flexible de ses interventions d'urgence, afin de répondre aux besoins humanitaires des enfants, où qu'ils soient, et de leur fournir une aide spécifiquement conçue en fonction de ces

besoins, y compris dans des zones d'intervention où l'organisation fait office de dernier recours. L'un des principaux objectifs de l'UNICEF consiste à se concentrer sur les besoins humanitaires essentiels et non négociables, tout en garantissant le respect des principes humanitaires fondamentaux.

IX. Conclusion

76. En tant qu'organisme des Nations Unies responsable de la protection des droits de tous les enfants, partout dans le monde, l'UNICEF continuera à s'exprimer publiquement, à mener des activités de plaidoyer en privé et à agir de manière responsable et rapide aux côtés de ses partenaires pour garantir l'accès des enfants à une assistance vitale – et pour veiller à ce que les conditions extrêmes dans lesquelles des millions d'enfants vivent actuellement ne soient jamais considérées comme « normales » ni acceptables.

X. Projet de décision

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2024/16](#)).